



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



OCT 20 1980

Distr.
LIMITEE
A/C.5/35/L.12^x
17 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 96 de l'ordre du jour

UN/DA COLLE

PLAN DES CONFERENCES : RAPPORT DU COMITE DES CONFERENCES

Etats-Unis d'Amérique et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
du Nord : projet d'amendement au projet de résolution publiés sous
la cote A/C.5/35/L.9

Ajouter une partie B ainsi conçue :

B

1. Confirme que les dispositions de la résolution 34/50 concernant les comptes rendus analytiques continuent d'être applicables pour tous les organes subsidiaires de l'Assemblée pour lesquels l'établissement de comptes rendus analytiques a été supprimé 1/, pour les organes pour lesquels il n'était pas établi de comptes rendus analytiques avant l'adoption de la résolution 34/50 et pour ceux qui pourraient être créés à l'avenir, sauf exceptions expressément approuvées par l'Assemblée générale;

2. Prie le Comité des conférences d'examiner, à titre prioritaire, au début de 1981, toutes demandes soumises à l'Assemblée à sa trente-cinquième session par des organes subsidiaires de l'Assemblée générale en vue du rétablissement des comptes rendus analytiques et autorise le Comité à accorder les exceptions qu'il jugera justifiées.

x Nouveau tirage pour raisons techniques.

1/ A/C.5/35/12, par. 4.